

Exemples de remboursements en 2019 MaGarantie Santé^{Plus} TNS	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'Assurance maladie	Remboursement Mutuelle Mieux-Etre avec m1	Reste à charge pour l'adhérent	Remboursement Mutuelle Mieux-Etre avec m2	Reste à charge pour l'adhérent	Remboursement Mutuelle Mieux-Etre avec m3	Reste à charge pour l'adhérent	Remboursement Mutuelle Mieux-Etre avec m4	Reste à charge pour l'adhérent	Remboursement Mutuelle Mieux-Etre avec m5	Reste à charge pour l'adhérent	Remboursement Mutuelle Mieux-Etre avec m6	Reste à charge pour l'adhérent
			<small>Ce montant n'intègre pas le remboursement de l'Assurance maladie</small>		<small>Ce montant n'intègre pas le remboursement de l'Assurance maladie</small>		<small>Ce montant n'intègre pas le remboursement de l'Assurance maladie</small>		<small>Ce montant n'intègre pas le remboursement de l'Assurance maladie</small>		<small>Ce montant n'intègre pas le remboursement de l'Assurance maladie</small>		<small>Ce montant n'intègre pas le remboursement de l'Assurance maladie</small>	
Hospitalisation														
Forfait journalier hospitalier en établissements médicaux, chirurgicaux, obstétrique	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération de la cataracte*	355 €	247,70 €	24 €	83,30 €	91,93 €	15,38 €	107,30 €	0 €	107,30 €	0 €	107,30 €	0 €	107,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération de la cataracte*	431 €	247,70 €	24 €	159,30 €	37,59 €	145,72 €	183,30 €	0 €	183,30 €	0 €	183,30 €	0 €	183,30 €	0 €
Chambre particulière facturée 85 € pour une durée de 5 jours	425 €	0 €	0 €	425 €	175 €	250 €	275 €	150 €	375 €	50 €	425 €	0 €	425 €	0 €
Soins courants														
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	16,50 €	7,50 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	7,50 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	7,50 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	7,50 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	7,50 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	7,50 €	1 € au titre de la participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	20,00 €	9,00 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	9,00 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	9,00 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	9,00 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	9,00 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	9,00 €	1 € au titre de la participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	20,00 €	9,00 €	15 €	16,50 €	7,50 €	23 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	23 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	23 €	1 € au titre de la participation forfaitaire	23 €	1 € au titre de la participation forfaitaire
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56 €	15,10 €	6,90 €	34 €	6,90 €	34 €	13,80 €	27,10 €	25,30 €	15,60 €	29,90 €	11 €	29,90 €	11 €
Dentaire														
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70 €	75,25 €	59,13 €	404,33 €	86 €	377,45 €	193,50 €	269,95 €	301 €	162,45 €	376,25 €	87,20 €	463 €	0 €
Optique														
Equipement optique : monture + 2 verres unifocaux	345 €	6,10 €	100 €	238,90 €	150 €	188,90 €	300 €	38,90 €	338,90 €	0 €	338,90 €	0 €	338,90 €	0 €
Aides auditives pour les adultes														
Aide auditive de classe II par oreille	1 476 €	180 €	120 €	1 176 €	195 €	1 101 €	420 €	876 €	720 €	576 €	1 020 €	276 €	1 296 €	0 €
Médecines douces														
3 séances chez un ostéopathe	70€ x 3 séances soit 210€	0 €	0 €	210 €	90 €	120 €	90 €	120 €	90 €	120 €	120 €	90 €	150 €	60 €

Les montants concernant le reste à charge sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle, les professionnels de santé restant libres de codifier leurs actes comme ils le souhaitent.

*Lorsque le tarif de l'acte est supérieur ou égal à 120 euros (actes médicaux lourds), il existe une participation forfaitaire de 24 euros supportée par le patient, en remplacement du ticket modérateur habituel. Cette participation forfaitaire est intégralement remboursée par l'organisme complémentaire dans le cadre du contrat responsable.

Dans ce cas, la prise en charge de l'Assurance Maladie Obligatoire se calcule comme suit :

Base de Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire - 24 € correspondant à la participation forfaitaire sur les actes techniques lourds. Plus de détails sur le site Internet www.ameli.fr.